

**CALENDRIER ACADEMIQUE DE L'AFFECTATION  
EN 3<sup>ème</sup> « PRÉPA-MÉTIER »**

	<b>DSDEN</b>	<b>COLLEGES</b>	<b>LP</b>
Mars/avril 2024	Envoi des instructions aux collèges	Extraction des données de SIECLE Importation dans l'application	
<b>Phase de saisie des demandes</b>			
22 avril au 24 mai 2024	Saisie des demandes pour les élèves hors département	Saisie des demandes pour les élèves du collège Validation de la saisie	
31 mai 2024		Date de limite d'arrivée des bulletins scolaires des candidats à l'adresse : <a href="mailto:afflyc11@ac-montpellier.fr">afflyc11@ac-montpellier.fr</a>	
10 juin 2024	Commission d'ajustement		
à partir du 10 juin 2024	Saisie des décisions		
17 juin 2024	Ouverture de la consultation des résultats par les établissements		
<b>Phase de consultation des résultats</b>			
17 juin 2024	Edition des listes et statistiques Editions des notifications pour les élèves hors département	Edition des notifications et des listes	Edition de la liste des élèves affectés ou en liste d'attente Accès à la fiche de renseignement des élèves

Pour les demandes des familles qui emménagent dans l'Aude :

Le dossier de candidature en 3<sup>ème</sup> « prépa-métiers » doit être retourné à la DSDEN de l'Aude accompagné d'un justificatif de domicile dans le département au nom des représentants légaux.

Pour les demandes des établissements hors académie, privés et agricoles :

Le dossier de candidature en 3<sup>ème</sup> « prépa-métiers » doit être retourné à la DSDEN de l'Aude,

**Le vendredi 31 mai 2024**

Pour tous les élèves admis en 3<sup>ème</sup> « prépa-métiers » dans l'Aude, l'accueil n'est pas prévu en internat.